



2022-07

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 28 Janvier à 18 heures 45.
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.
Date de la convocation : 21/01/2022
Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,
Michel BEGON, Serge ABOULIN, Christiane PAUZON,
Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,
Sabine JOUVHOMME Sébastien GAGNE, Patrice LHOSTE,
Denis CLAMENS, Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC.
Excusés :
Laetitia PRADINES qui a donné procuration à Serge ABOULIN
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME
Christian GIRARD qui a donné procuration à Sébastien GAGNE
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Christiane PAUZON.

Objet : Loyer Local Rue Vallon du Suc

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021-80 du 1^{er} octobre 2021 validant la location du local communal sis Rue Vallon à deux réflexologues. Mmes BOYER Sonia et HABOUZIT Jessica.

Depuis cette décision, une naturopathe, Mme MASCLAUX Laetitia, intégrerait également ce local.

Il propose donc au Conseil Municipal de rajouter cette dernière dans le bail à venir, applicable à compter du 1^{er} février 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la location du local communal sis Rue Vallon du Suc à Mmes BOYER Sonia, HABOUZIT Jessica et MASCLAUX Laetitia pour un montant de 200 € par mois (non soumis à TVA),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail correspondant, entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
Franck PAILLON

